

Réseaux de chaleur



Source : <https://www.territoire-energie.com/>

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

1

GENERALITES SUR LES RESEAUX DE CHALEUR

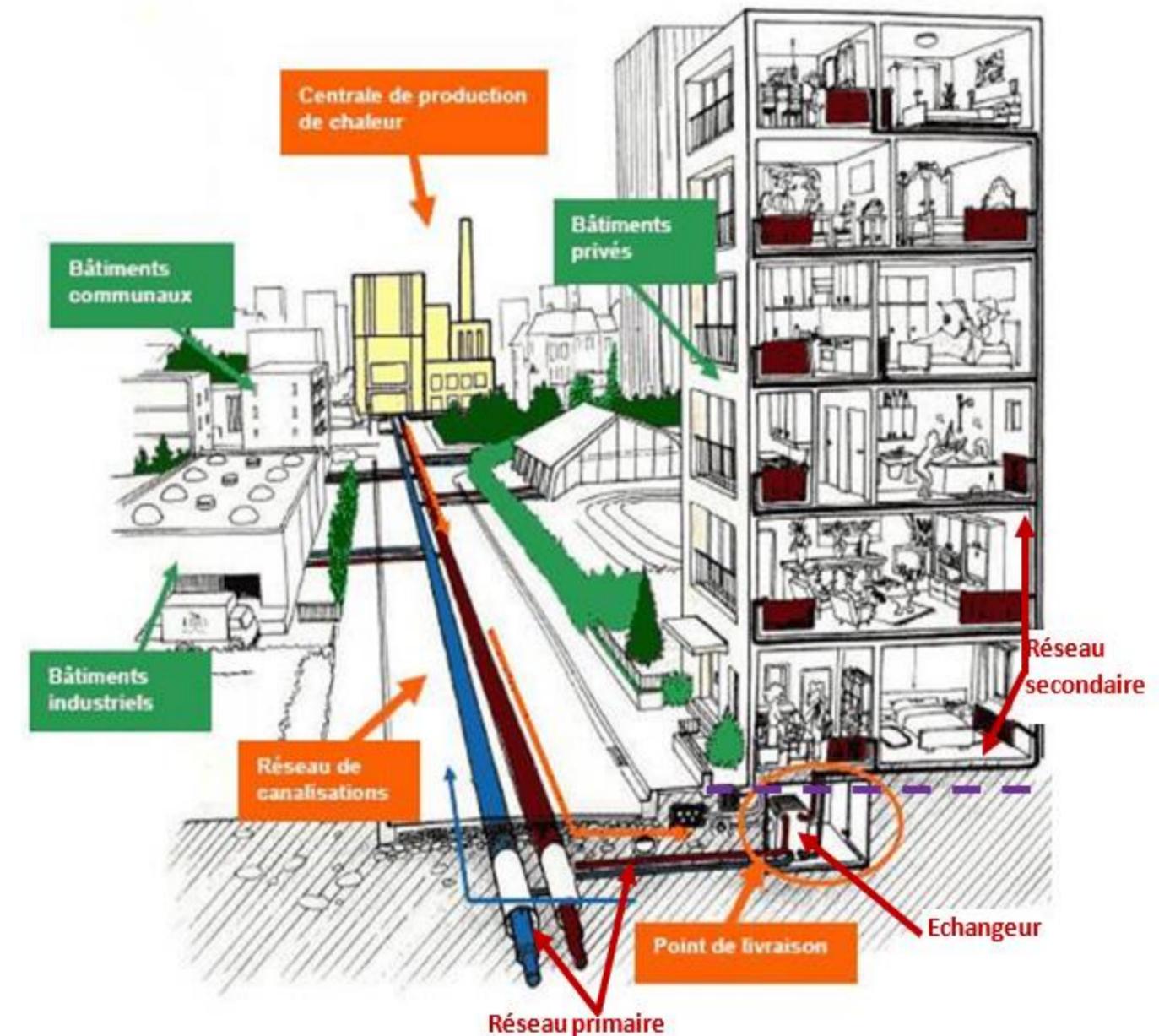
➤ Les réseaux de chaleur : une solution d'avenir

- Alimentés par des **énergies locales et renouvelables**
- Tarifs **compétitifs et peu fluctuants**
- Sécurité et fiabilité d'approvisionnement

➤ Comment ça fonctionne ?

Un réseau de chaleur est un **système de canalisations qui achemine vers les bâtiments de la chaleur produite localement avec des énergies renouvelables et de récupération :**

- Combustion de la biomasse
- Récupération de chaleur issus de l'incinération de nos déchets
- Géothermie....

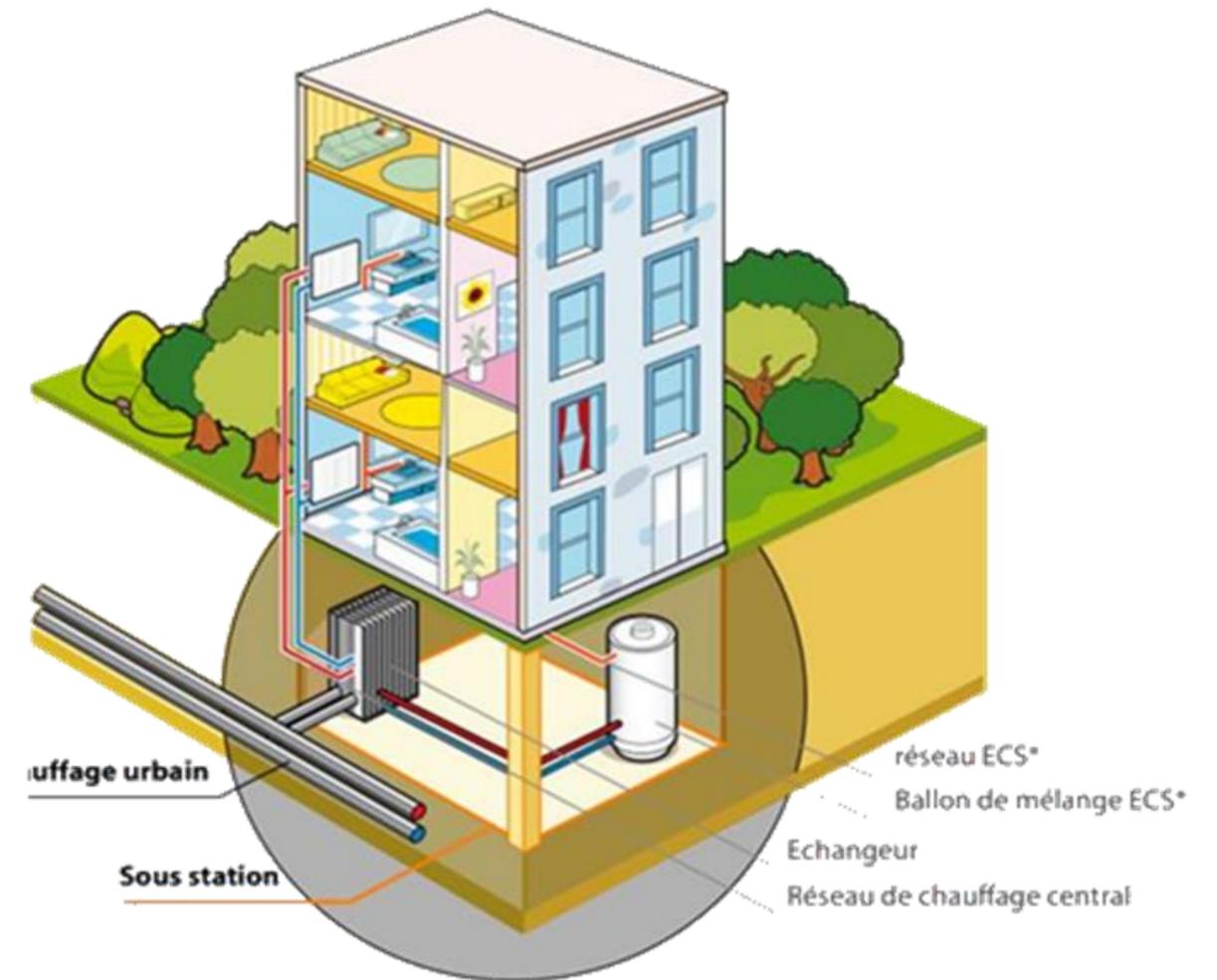


➤ Il comprend une ou plusieurs :

- unités de **production de chaleur**
- un **réseau de distribution primaire** dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur
- un ensemble de **sous-stations d'échange**, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.



Poste de livraison



➤ **Poste de livraison de chaleur des abonnés :**

- Situé dans le bâtiment à chauffer
- Vient en substitution des chaudières
- Séparation « physique » via un échangeur

2

**LES RESEAUX DE
CHALEUR DU
TERRITOIRE DE
TOULOUSE METROPOLE**

Pour étudier la faisabilité du raccordement de votre copropriété, prise de contact avec :

Réseau Blagnac BLAGNAC ENERGIES VERTES (BEV)

Contact :
cedric.gaspers@veolia.com

Géothermie, biomasse, gaz
75% d'ENR&R

Réseau Toulouse Mirail ENERIANCE

Contacts :
contact.eneriance@groupe-coriance.fr
arnaud.delande@groupe-coriance.fr

UVE, gaz
99% d'ENR&R

Chiffres-clés 2023 :

- 105 km de réseau
- 269 GWh de chaleur distribuée

Future DSP Matabiau - Quais d'Oc

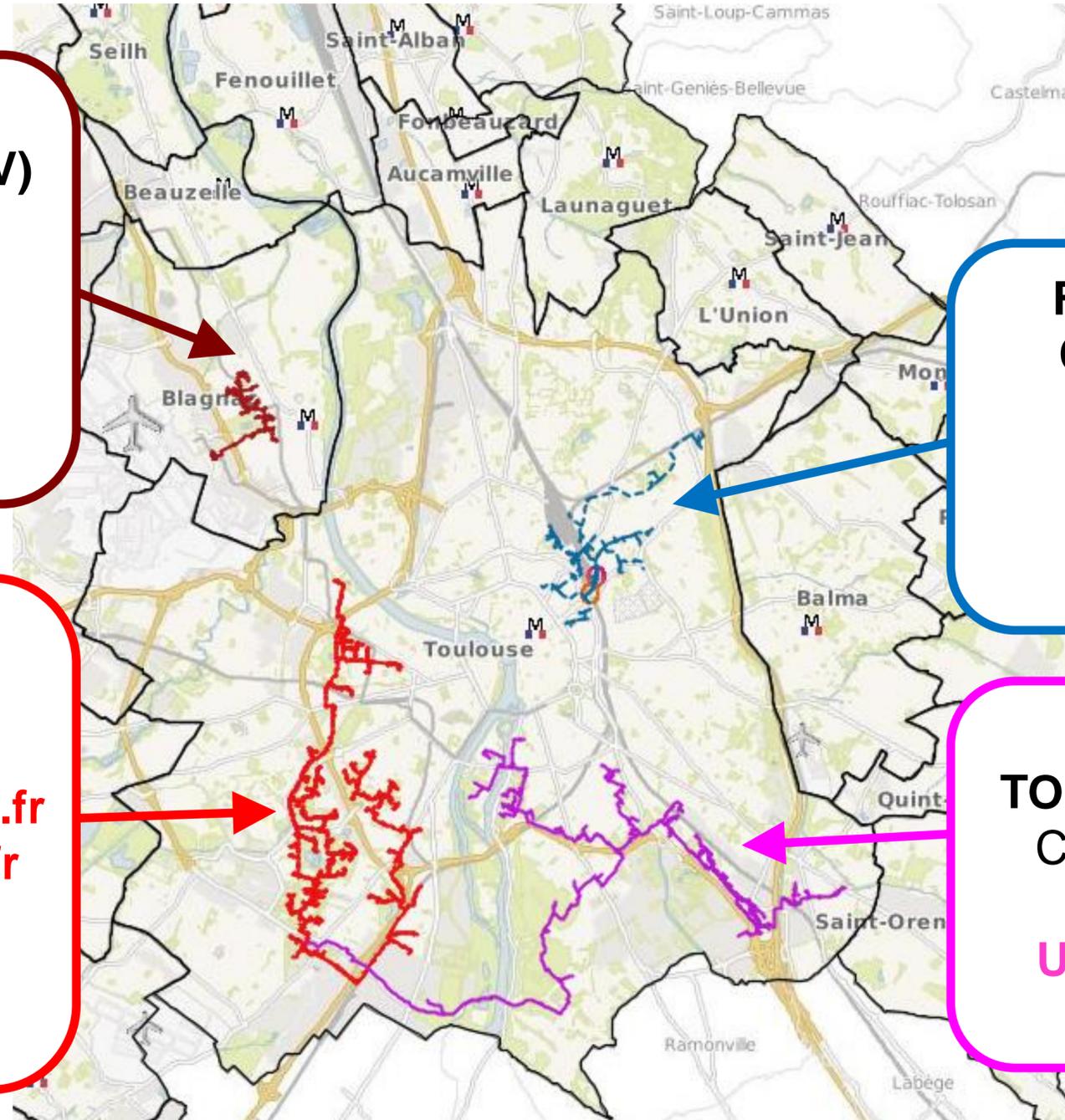
Contact : yacine.nabil@engie.com
etienne.chouteau@engie.com

Géothermie, biomasse, gaz
94% d'ENR&R

Réseau Plaine Campus TOULOUSE ENERGIE DURABLE (TED)

Contact : clement.hamelin@dalkia.fr

UVE, gaz, chaleur fatale data center
70% d'ENR&R



3

LES DROITS DE RACCORDEMENT

Les droits de raccordement des réseaux de chaleur et de froid

- ✓ Ils sont issus des contrats de délégation de service public de chaque réseau de chaleur, de ce fait :
 - Ils sont différents pour chaque réseau de chaleur
 - Ils peuvent différer à l'intérieur d'un même réseau de chaleur dans un périmètre donné (ZAC, zone de premier établissement, bâtiment neuf ou existant etc...)
 - Ils peuvent varier lors de la remise en concurrence d'un contrat de DSP.
 - Pour en connaître le montant il faut se référer au **contact identifié** pour chaque réseau.
- ✓ Ces droits de raccordements donnent droit à des CEE coup de pouce jusqu'au 31 décembre 2025

4

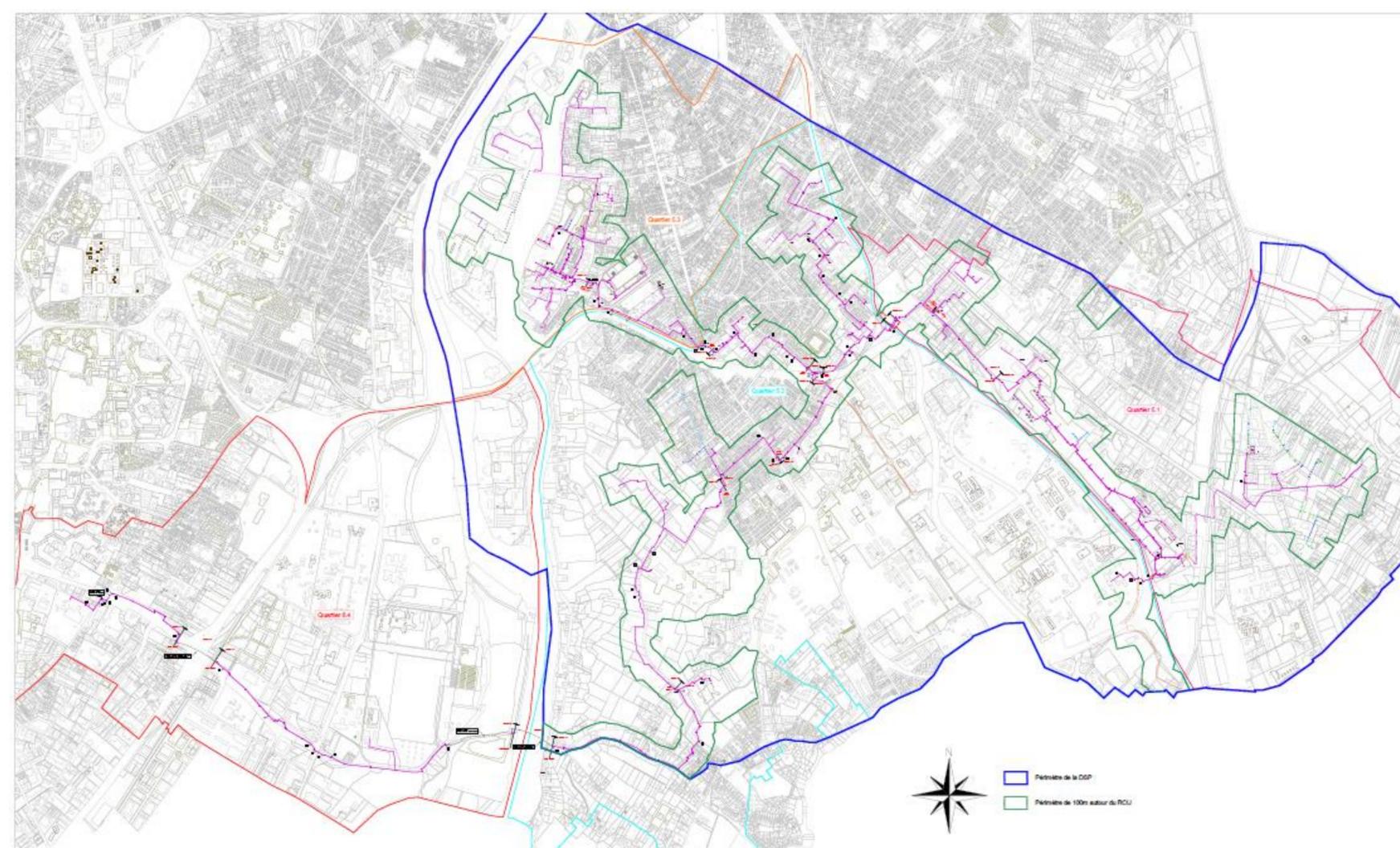
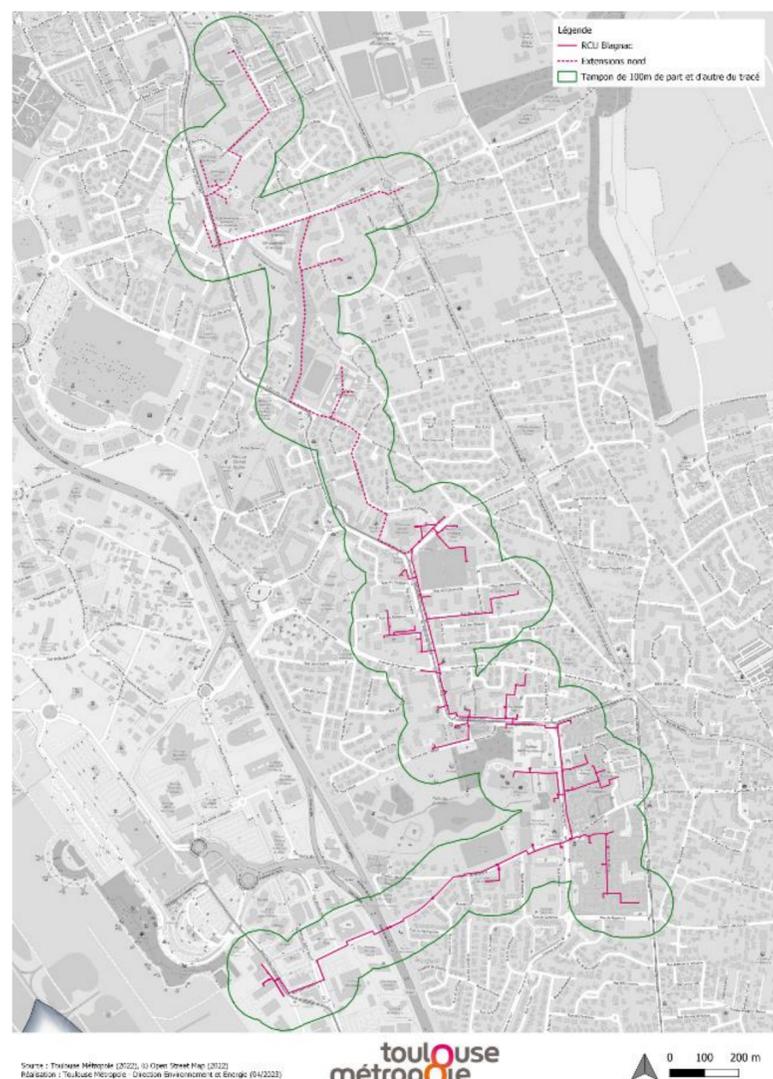
LE CLASSEMENT DES RESEAUX DE CHALEUR

Le classement des réseaux de chaleur et de froid

- ✓ Procédure qui permet de **rendre obligatoire le raccordement** à un réseau de chaleur ou de froid dans un périmètre prédéterminé appelé **Zone de Développement Prioritaire (ZDP)** pour :
 - les constructions neuves
 - les bâtiments dans lesquels on remplace l'installation de production de chauffage et/ou de rafraîchissement
- ✓ Zones de Développement Prioritaires annexées au **PLUi-H**
- ✓ Outil de **planification énergétique** permettant d'articuler l'urbanisme, l'aménagement et le PCAET pour atteindre les objectifs de :
 - développement des énergies renouvelables     
 - réduction des émissions de gaz à effet de serre  

Le classement des réseaux de chaleur de Blagnac et de Plaine Campus

Les réseaux de chaleur de Blagnac et de Plaine Campus ont été classés en vertu de la délibération [DEL-23-0442](#).
Le classement est entré en vigueur lorsque la délibération du conseil de Métropole du 22 juin 2023 est devenue exécutoire, soit le **29 juin 2023**.



*Le seuil de puissance des installations concernées par l'obligation de raccordement est fixé à **100 kW** et un critère de densité énergétique minimale de **2 MWh/ml** est ajouté.*

→ Classement.RCU@toulouse-metropole.fr

**Merci pour
votre attention**